



Communiqué de presse

Maroc Numeric 2013 : une montagne qui accouche d'une souris !

Le 19 septembre 2014, la Cour des comptes a publié un rapport d'évaluation de la stratégie « Maroc Numeric 2013 », l'occasion d'examiner de plus près l'état d'avancement de ce projet lancé en grandes pompes en octobre 2009 par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies.

Annoncé comme un projet d'envergure nationale pour la « Société de l'Information et de l'Économie Numérique » cette stratégie devait permettre "l'insertion du Maroc, par ses entreprises et ses universités, dans l'économie mondiale du savoir".

Des ressources financières conséquentes, de l'ordre de 5,19 milliards de dirhams ont été allouées au projet. Plus de 6 ans plus tard et un an après la fin de son échéancier, la stratégie peine à réaliser ses objectifs selon le verdict de la Cour des comptes.

Maroc Numeric 2013 accuse en effet un retard criant au niveau de la concrétisation de l'ensemble des actions et des projets prévus. Le rapport identifie par ailleurs une litanie de dysfonctionnements et d'insuffisances liés à l'élaboration du projet, à la priorisation et la visibilité sur des projets structurants, des limites dans les processus de gouvernance et de pilotage, un suivi limité des propres indicateurs du projet, et des résultats globalement en deçà des indicateurs internationaux de bonne performance.

Plusieurs millions de dirhams en deniers publics ont ainsi été déboursés dans un projet qui n'a manifestement pas rempli les objectifs escomptés.

S'il est vrai que notre pays a réalisé des avancées dans le domaine de la modernisation du secteur des technologies de l'information et de la communication il reste beaucoup à faire

notamment dans les domaines de la transformation sociale et du développement du capital humain, deux points particulièrement négligés par les gestionnaires de la stratégie.

Une bonne partie des ressources a également été employée pour la mise en place d'infrastructures onéreuses dont l'utilité et l'opportunité pour les usagers sont plus que douteux, comme par exemple le choix de logiciels propriétaires coûteux.

Par ce communiqué, le bureau de l'Association des droits numériques appelle le gouvernement à :

- tirer les leçons qui s'imposent du constat et des recommandations de la Cour des comptes, notamment en termes de recensement des besoins des usagers.
- donner des orientations claires pour l'usage des logiciels libres dans toutes les administrations publiques et l'adoption des formats de données ouverts et standards, afin de mutualiser les ressources numériques nationales.
- l'ouverture d'une large concertation avec toutes les parties prenantes et en particulier les représentants de la société civile pour construire une stratégie durable, raisonnée et respectueuse des droits des usagers et contribuables afin d'éviter que les mêmes erreurs ne se reproduisent à l'avenir.

ADN

Rabat, le jeudi 25 septembre 2014